ECTC 24
Entente Cycliste
Trélissac Coulounieix 24

Bulletin d'inscription
3ème Duathlon de Trélissac

Merci de cocher les cases correspondantes

Départ 9h00 – Individuel ☐ *Par équipe de 2* ☐
(Possibilité mixte)

Nom : ……	Nom : ……
Prénom : ……	Prénom : ……
Date de naissance : ……	Date de naissance : ……
Sexe : M ☐ F ☐	Sexe : M ☐ F ☐
Adresse : ……	Adresse : ……
……	……
Code postale : _ _ _ _ _	Code postale : _ _ _ _
Ville : ……	Ville : ……
Mail : ……	Mail : ……
☐ Licenciés (copie de licence)	☐ licenciés (copie de licence)
☐ Non licenciés **(certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de – de 3 mois)**	☐ Non licenciés (certificat médical – 1 an)

Participation *(repas compris)* :
☐ 12 € duathlon individuel ☐ 20 € duathlon par équipe
Joindre un chèque à l'ordre de l'association : *L'ENTENTE CYCLISTE TRELISSAC COULOUNIEIX 24*
Inscription sur place majorée de 2 € (14€ individuel et 22 € par équipe)
☐ *Je reconnais avoir pris connaissance des règlements joints.*
Signature(s) *(précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » - parents pour les mineurs à partir de 16 ans)*

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

L'Entente Cycliste Trélissac Coulounieix 24 met en place sa deuxième édition du Duathlon vert individuel ou par équipe chronométrée, organisée le 5 novembre 2017.

Enchainement du Duathlon : Trail 4 km – VTT 28 km - Trail 4 km

Cette manifestation est ouverte à tous sous certaines conditions :

1- Les participants sont tenus de respecter le code de la route, la présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.
2- Le port du casque est obligatoire pour le VTT.
3- Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité.
4- Chaque participant possède une licence UFOLEP, FFA, FF Triathlon, FFC ou un certificat médicale précisant la **« non contre-indication de la discipline du VTT et l'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition »** datant de moins de trois mois.
5- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le parcours ou d'éventuelles séquelles survenant à la suite du duathlon.
6- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel des participants.
7- Les mineurs sont sous la responsabilité des parents.
8- Les participants doivent respecter le balisage et les consignes.
9- Il est strictement interdit de jeter des détritus dans la nature et les participants s'engagent à respecter les propriétés privées ainsi que la végétation.
10- La participation à la manifestation implique la prise de connaissance du règlement et son acceptation sans réserve. L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

REGLEMENT DUATHLON

Art.1 Seuls les VTT seront acceptés au départ.

Art.2 Le port du casque est obligatoire pour l'épreuve VTT.

Art.3 Chaque participant devra se conformer au code de la route et respecter l'environnement. En cas d'infraction, il sera seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.

Art.4 Les parcelles privées ne pourront être empruntées que le jour de la course.

Art.5 Départ, arrivée, retrait des dossards à la Salle Tréma de Trélissac à partir de 7h30 (au stade Firmin Daudou). Départ à 9h00 devant la salle Tréma. Poser les vélos à l'emplacement prévu par l'organisateur devant la salle Tréma.

Art.6 Un ravitaillement est prévu sur le parcours.

Art.7 L'association se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou dommages corporels.

Art.8 Pour toute inscription fournir une photocopie de licence ou un certificat médical comme stipulé dans le règlement de la manifestation.

Art.9 Pour toute course en relais (inscrit en duo), il est obligatoire que le (la) coureur (euse) effectue les deux distances à pied. Le (la) vététiste n'effectue que le parcours VTT.

Art.10 L'engagement, avec le repas compris, sera de 12 € par concurrent, et de 20 € en duo. Le bulletin d'inscription est **à renvoyer avant le 31 octobre 2017 à Cycles MAZEAU – 45 bis avenue du général de Gaulle – 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS.**

Art.11 Pendant la course aucun échange de vélo n'est autorisé. Chaque participant pourra dépanner son VTT sur le parcours.

Art.12 Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'arrêter la course à tout moment.

ECTC 24
Entente Cycliste
Trélissac Coulounieix 24

www.ectc24.fr CYCLES MAZEAU

DUATHLON VERT
« BOIS DE MARAVAL »
TRELISSAC
3ème édition

5 NOVEMBRE 2017
Départ 9H – Salle Tréma

Trail 4 km – VTT 28 km - Trail 4 km

VILLE DE TRELISSAC

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr